

Sommaire

1	Les migrations par le prisme des recensements : les « invariants ».....	2
1.1	Deux mesures des migrations à partir des recensements de la population.....	2
1.1.1	Le solde migratoire apparent.....	2
1.1.2	Les flux migratoires.....	2
1.2	Migrants et migrations.....	3
1.2.1	Sous-estimation du nombre de migrations.....	3
1.2.2	Sous-estimation du nombre « réel » de migrants.....	3
1.2.3	Les caractéristiques connues des migrants sont celles au moment du recensement.....	3
2	Les migrations par le prisme des recensements : ce qui évolue et pourquoi.....	4
2.1	Réduction de la durée de la période d'observation (notée x).....	4
2.2	Exclusion ou non des enfants « de moins de x ans » du champ des migrants.....	5
3	Effets ou conséquences des évolutions.....	6
3.1	Mesures des migrations et des migrants se rapprochent.....	6
3.2	Des flux migratoires pas directement comparables dans le temps.....	6
3.3	Une connaissance affinée des caractéristiques des migrants.....	6
3.3.1	L'âge à la migration.....	6
3.3.2	Les autres caractéristiques des migrants.....	7
3.4	Un champ des migrants incomplet.....	7
3.5	L'impact du nouveau mode de collecte.....	7
3.5.1	La marge d'imprécision liée au sondage.....	7
3.5.2	Incidence de l'étalement de la collecte ?.....	7

1 Les migrations par le prisme des recensements : les « invariants »

Les éléments qui suivent sont valables de manière générale, pour tous les recensements.

1.1 Deux mesures des migrations à partir des recensements de la population

L'une est couplée à l'exploitation d'une autre source de données (l'état civil) pour simplement fournir une estimation du solde migratoire global ; l'autre s'appuie uniquement sur les questionnaires du recensement (bulletins individuels) et permet d'étudier plus en détail les flux migratoires, qu'ils soient entrants ou sortants, mais sur un champ plus limité.

1.1.1 Le solde migratoire apparent

Le **solde migratoire apparent** est censé correspondre au solde global des entrées et sorties d'un territoire au cours d'une période donnée. Il s'obtient en creux, par différence entre la variation de population entre deux recensements (1990 / 1999, 1999 / 2006 ou 2006 / 2011 par exemple) et le solde naturel (naissances - décès), lui-même connu grâce aux statistiques issues des données d'état civil, durant la période séparant les deux recensements.

De manière générique, il peut s'écrire de la façon suivante :

Solde migratoire apparent = (Pop2 - Pop1) - (Naissances-Décès)

Avec :

- Pop2 = population recensée à la date t2
- Pop1 = population recensée à la date t1
- Naissances - Décès = solde naturel entre les dates t1 et t2

Le solde migratoire apparent peut être calculé dès que sont disponibles les chiffres de population issus de la première exploitation des bulletins du recensement appelée « Populations légales ». L'établissement de ces populations légales, réalisé chaque année depuis le recensement de 2006, a toujours constitué l'objectif majeur des recensements. Jusqu'au recensement de 1999, cette première étape d'exploitation du recensement était appelée « Dénombrement ».

Les populations légales prises en compte pour ce calcul sont les suivantes :

- jusqu'au recensement de 1999 : la population sans doubles comptes ;
- à partir du recensement millésimé 2006 : la population municipale.

Le solde migratoire apparent peut donc être calculé pour toute zone dès lors que l'on dispose, sur la période considérée, de la variation de population et du solde naturel.

Pour une zone donnée, ce solde apparent intègre le solde des migrations à l'intérieur de la France (solde interne), le solde des migrations avec l'étranger (solde externe), mais aussi les écarts de qualité entre les deux recensements¹. C'est pour cela qu'il est qualifié d'**apparent**.

1.1.2 Les flux migratoires

L'information sur les flux migratoires est issue de l'exploitation statistique des bulletins individuels et, plus précisément, de la question « Où habitez-vous le 1^{er} janvier *x* années plus tôt ? »

En exploitant les réponses à cette question, on peut connaître pour une zone géographique :

- le flux d'entrants dans la zone (individus qui ne résidaient pas dans cette zone *x* années auparavant et qui y résident maintenant) ; ce flux peut être réparti selon les zones d'origine ;

¹ Se reporter à la fiche thématique sur « L'ajustement intercensitaire 1999-2006 »

- le flux de sortants de cette zone (individus qui résidaient dans cette zone x années auparavant et qui n'y résident plus maintenant) ; ce flux peut être réparti selon les zones de destination, mais est limité aux individus recensés en France (voir 1.2.3.).

C'est cette information qui est utilisée pour analyser les échanges migratoires entre zones et pour connaître les caractéristiques socio-démographiques des migrants.

1.2 Migrants et migrations

Une **migration** est un changement durable de lieu de résidence. Il est possible de distinguer les migrations infra-communales (changements de logement à l'intérieur de la même commune) des migrations inter-communales (changements de commune de résidence).

Un **migrant** est une personne ayant effectué au moins une migration au cours de la période. On appelle « **migrant au sens du recensement** » une personne dont la résidence au 1^{er} janvier x années plus tôt était différente de celle au recensement considéré.

En toute rigueur, la question sur le lieu de résidence x années plus tôt permet donc de dénombrer des migrants au sens du recensement et non des migrations.

Cette approche des flux migratoires présente les quelques limites suivantes.

1.2.1 Sous-estimation du nombre de migrations

Sur une période donnée, le nombre de migrants est, en général, inférieur au nombre de migrations car une personne peut enchaîner plusieurs migrations. Les recensements permettent d'enregistrer la situation de départ et la situation d'arrivée mais pas de reconstituer l'ensemble des mouvements migratoires qui ont eu lieu pendant la période. Le trajet origine \Rightarrow destination identifié avec le recensement est la résultante de l'ensemble des migrations effectuées. Les individus peuvent avoir effectué des étapes intermédiaires qui ne sont pas observables.

1.2.2 Sous-estimation du nombre « réel » de migrants

Le recensement ne permet pas de mesurer exactement le nombre « réel » de migrants sur la période. Trois catégories de migrants ne peuvent pas être comptabilisées par le recensement :

- ceux ayant fait, au cours de la période, au moins deux migrations se terminant par un retour à la zone de départ (bien que recensés, ils ne peuvent donc pas être identifiés comme migrants) ;
- ceux décédés au cours de la période (ces personnes ont pu avoir migré avant leur décès, mais comme elles sont décédées avant le recensement, cette information ne peut être connue) ;
- ceux partis à l'étranger au cours de la période (résidant désormais à l'étranger, ils « échappent » au recensement français).

Attention donc : pour les échanges avec l'étranger, seuls les entrants en France sont connus. Les sortants ne le sont pas car, ayant quitté le territoire français, ils ne sont pas dans le champ du recensement. Pour une zone donnée, on peut donc calculer **un solde migratoire interne** en se limitant aux échanges avec le reste de l'ensemble constitué de la France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte) mais on ne peut pas calculer un solde migratoire global incluant les échanges avec l'étranger.

1.2.3 Les caractéristiques connues des migrants sont celles au moment du recensement

Les caractéristiques socio-démographiques des individus ayant migré, ainsi que celles de leur logement ou de leur famille, sont connues à la date du recensement. En revanche, **on ignore quelles étaient ces caractéristiques en début de période ou au moment de la migration.** Or, les migrations résidentielles sont souvent liées à des changements familiaux ou professionnels. Il faut donc être prudent quant à

l'analyse des déterminants de la migration, car on ne peut parler des caractéristiques des individus qu'à leur lieu d'arrivée, donc après la migration. En termes de vocabulaire, il faut donc éviter de parler, par exemple, de « migrations de cadres » ou de « migrations de retraités ». Il convient plutôt d'indiquer qu'il s'agit de « migrations de personnes cadres **au moment du recensement** » ou « retraitées au moment du recensement ».

2 Les migrations par le prisme des recensements : ce qui évolue et pourquoi

Au-delà de ces précautions générales valables pour tous les recensements, les recensements peuvent aussi présenter des spécificités les uns par rapport aux autres.

2.1 Réduction de la durée de la période d'observation (notée x)

La durée de la période d'observation a évolué au cours du temps.

Auparavant, lors des recensements généraux exhaustifs, on interrogeait les individus sur leur lieu de résidence au 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement. Ainsi par exemple, en 1999, les individus recensés ont indiqué leur lieu de résidence au 1^{er} janvier 1990. La durée de la période d'observation des migrations était donc dans ce cas de 9 ans. Comme les recensements ne se déroulaient pas selon une périodicité régulière, cette durée n'était pas fixe d'un recensement à l'autre (8 ans en 1990, 7 ans en 1982, 7 ans en 1975, 6 ans en 1968, etc.).

Avec la mise en place à partir de 2004 des enquêtes annuelles de recensement, la durée de la période d'observation a été fixée à 5 ans (et ce jusqu'à l'enquête de 2010). Les individus renseignaient leur lieu de résidence **au 1^{er} janvier cinq ans plus tôt** (noté 1^{er} janvier N-5, où N correspond à l'année d'enquête). Ainsi par exemple, lors de l'enquête de 2010, les individus ont indiqué leur lieu de résidence au 1^{er} janvier 2005.

Exemple extrait du questionnaire de l'enquête de recensement de 2010 :

5 Où habitiez-vous le 1^{er} janvier 2005 ?
Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le **même logement** que maintenant 1
- Dans un **autre logement** de la **même commune**
(ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) . . . 2
- Dans une **autre commune**
(ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 3

↳ Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

Cette évolution se voulait d'abord une adaptation au rythme du nouveau recensement, organisé par enquêtes tournantes avec une périodicité de cinq ans. Elle permettait, en outre, de se rapprocher des recommandations internationales qui préconisent un intervalle de 1 ou 5 ans pour relever le lieu de résidence antérieure des personnes.

Pour se conformer strictement au règlement européen n°763/2008 du 9 juillet 2008, cet intervalle a été réduit à 1 an à compter de 2011. Depuis l'enquête annuelle de recensement de 2011, la question est donc

devenue « Où habitez-vous le 1^{er} janvier N-1 ? ».

Exemple extrait du questionnaire de l'enquête de recensement de 2011 :

5 Où habitez-vous le 1^{er} janvier 2010 ?
Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le **même logement** que maintenant 1
- Dans un **autre logement** de la **même commune**
(ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) . . 2
- Dans une **autre commune**
(ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) 3

↳ Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

Cette évolution du questionnement a des incidences sur la diffusion des données liées à la résidence antérieure. Du fait de l'étalement de la collecte sur cinq années², quelques millésimes de recensement mixent les deux questionnaires, sans que les deux versions de la question puissent être directement conciliées. C'est pourquoi les données relatives à la résidence antérieure des personnes n'ont pas été diffusées pour les recensements millésimés 2009 (rassemblant les enquêtes annuelles 2007 à 2011) et 2010 (enquêtes annuelles 2008 à 2012). Leur diffusion a repris avec le recensement 2011 (enquêtes 2009 à 2013), sur la base de la résidence antérieure un an auparavant, mais de manière limitée, à partir d'imputations restant fragiles. Elle est entièrement rétablie à partir du recensement millésimé 2013, toutes les enquêtes de 2011 à 2015 intégrant la nouvelle formulation de la question.

2.2 Exclusion ou non des enfants « de moins de x ans » du champ des migrants

La question sur le lieu de résidence « x » années plus tôt ne concerne, en toute rigueur, que les personnes nées avant cette date.

Cependant, au recensement de 1999, ainsi que lors des recensements antérieurs, les enfants nés après cette date se voyaient affecter le lieu de résidence antérieure, selon les cas, de leur mère, de leur père ou de la personne de référence du ménage.

À compter de l'enquête annuelle de recensement de 2004, le lieu de résidence reste non renseigné pour les enfants qui n'étaient pas nés avant le 1^{er} janvier N- x . Ces derniers sont donc exclus du champ des tableaux et des analyses portant sur les migrations résidentielles. Par commodité, on indique que les enfants « de moins de x ans » sont exclus du champ des migrations³.

La convention antérieure consistant à affecter aux enfants la résidence antérieure d'un membre du ménage n'était pas entièrement satisfaisante. Elle surestimait les migrations des enfants car une partie d'entre eux étaient nés après la migration. C'est pourquoi il a été décidé d'exclure des statistiques sur les migrations les enfants nés après le 1^{er} janvier N- x , afin de s'en tenir aux seules migrations « réelles ».

² Voir l'introduction et le § 1 de la fiche « *Conseils d'utilisation – synthèse* »

³ En toute rigueur, une petite fraction des enfants âgés de x ans ne sont pas pris en compte non plus. Il s'agit des enfants de x ans nés entre le 1^{er} janvier et le jour correspondant à la date de référence de l'enquête annuelle de recensement (3^e jeudi de janvier).

3 Effets ou conséquences des évolutions

3.1 Mesures des migrations et des migrants se rapprochent

La durée d'observation étant plus courte, cela réduit les cas de migrations multiples au cours de la période. De ce fait, le nombre de migrants observés se rapproche davantage du nombre de migrations réellement effectuées et les trajectoires décrites par le recensement ont plus de chances de correspondre à des migrations réelles. Cela est d'autant plus vrai depuis que la durée de la période d'observation a été réduite à 1 an.

3.2 Des flux migratoires pas directement comparables dans le temps

Du fait du changement de la durée d'observation, les flux de migrants entre 2001 et 2006⁴ mesurés au recensement millésimé 2006 par exemple ne sont pas directement comparables avec ceux enregistrés en 1999 pour la période 1990-1999. En effet, les flux mesurés ne sont pas proportionnels à la durée de la période car les migrations intermédiaires sont plus nombreuses si la période est plus longue. **Il n'est donc pas possible de se ramener à des flux annuels moyens comparables d'un recensement à l'autre**, en divisant simplement le nombre de migrants par la durée de la période⁵.

En revanche, les soldes migratoires internes annuels moyens (obtenus par différence entre le nombre d'entrants et le nombre de sortants de la zone, divisée par la durée de la période en années) sont comparables d'un recensement à l'autre, les arrivées et les départs intermédiaires liés aux migrations multiples s'annulant. Il convient toutefois au préalable d'harmoniser le champ des migrants entre les deux recensements que l'on souhaite comparer (voir 2.2).

3.3 Une connaissance affinée des caractéristiques des migrants

3.3.1 L'âge à la migration

Au recensement de 1999, un individu âgé de l'âge A pouvait avoir migré entre les âges A-9 et A. Ainsi, les migrants âgés de 20 ans en 1999 pouvaient avoir migré entre 11 et 20 ans. Lors des enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2010, les migrations enregistrées avaient été effectuées entre les âges A-5 et A. Pour des migrants âgés de 20 ans à l'enquête de 2006 par exemple, la migration avait pu intervenir entre 15 et 20 ans.

Avec la réduction de la fenêtre d'observation, l'analyse des migrations par âge gagne ainsi en précision. Par exemple, les migrations pour études effectuées à 18 ans, qui étaient « captées » chez des individus âgés de 18 à 27 ans lors du recensement en 1999, le sont chez des individus âgés de 18 à 23 ans avec les enquêtes annuelles 2004 à 2010. Avec un recul de 1 an seulement depuis l'enquête annuelle 2011, l'incertitude sur l'âge réel auquel la migration est intervenue disparaît presque entièrement.

Du fait de ce moindre lissage de l'information, une concentration accrue des migrations sur certains âges de la vie propices aux migrations (poursuite d'études loin du domicile familial, entrée en activité, retraite...) peut éventuellement apparaître, quand bien même les comportements migratoires n'auraient pas changé.

4 En toute rigueur, on ne devrait pas parler de flux 2001-2006 mais de la moyenne des flux, sur des périodes de 5 années, observés lors des cinq enquêtes annuelles de 2004 à 2008.

5 Il est à noter que la réduction de la fenêtre d'observation à 1 an présente l'avantage d'obtenir directement des mesures annuelles de flux, sans calcul de moyenne.

3.3.2 Les autres caractéristiques des migrants

Comme pour l'âge, **les caractéristiques des migrants au recensement ont plus de chances de correspondre à celles au moment de la migration en cas de réduction de la fenêtre d'observation** (5 ans au lieu de 9 par exemple). Ainsi, par exemple, un étudiant qui change de région pour poursuivre ses études puis trouve un emploi dans sa région d'accueil a plus de chances d'être recensé encore étudiant si la fenêtre est de 5 ans alors qu'il sera plus probablement recensé comme actif ayant un emploi si la période d'observation est de 9 ans. Avec un recul de 1 an au lieu de 5 ans depuis l'enquête annuelle 2011, l'incertitude sur les caractéristiques réelles du migrant au moment de la migration se réduit encore.

3.4 Un champ des migrants incomplet

L'exclusion des individus nés après le 1^{er} janvier N-5 du champ des migrants pour les enquêtes annuelles 2004 à 2010 présente l'inconvénient d'ignorer une part non négligeable de la population (environ 6 % au niveau national). Le passage à une période d'observation d'un an à compter de l'enquête annuelle 2011 permet de rétablir un champ des migrants quasi-complet : les bébés nés après le 1^{er} janvier N-1 ne représentent qu'environ 1 % de la population au niveau national.

3.5 L'impact du nouveau mode de collecte

3.5.1 La marge d'imprécision liée au sondage

Comme pour toutes les autres données du recensement rénové, le recours à un plan de sondage implique une vigilance sur la précision des résultats⁶. La réduction à 1 an de la fenêtre d'observation à partir de l'enquête annuelle 2011 doit renforcer cette vigilance, les effectifs de migrants étant moins nombreux sur un an que sur une période de plusieurs années.

3.5.2 Incidence de l'étalement de la collecte ?

Du fait de l'étalement de la collecte sur cinq années, les flux d'arrivées et les flux de départs peuvent ne pas être comptabilisés la même année. Ainsi, par exemple, dans le cas d'une commune de moins de 10 000 habitants recensée en 2008, les arrivées sont relatives à l'année d'enquête, soit 2008, alors que les départs datent de l'année d'enquête des communes de destination des migrants. **En général, l'effet qui en résulte peut être considéré comme négligeable.**

⁶ Se reporter à la fiche thématique sur « *La précision des résultats du recensement* »